

Comment inscrire les dimensions « patrimoniale, culturelle, touristique, paysagère ... » au service d'un projet de développement urbain à l'échelle d'une agglomération et de sa commune centre ? Telle est la problématique proposée.

Les documents d'urbanisme, instruments décentralisés de la planification, sont établis sur la base d'un diagnostic territorial, c'est-à-dire d'une analyse globale du contexte local sous ses aspects patrimonial, social, culturel, économique, et démographique qui constituent un préalable à toute réflexion. Les choix opérés résultent de la mise en évidence de paramètres qui se situent à la conjonction de l'approche centrée sur la valorisation des ressources locales et les besoins de la population, et la prise en compte des grands principes d'urbanisme prévus par la loi.

Ainsi les choix retenus ne peuvent se soustraire de la vérification de l'équilibre de l'ensemble des paramètres énoncés précédemment : la prise en compte des paramètres patrimoniaux intrinsèques à la constitution du territoire sous ses aspects culturels, sociaux, économiques, peut apparaître comme un facteur déterminant de la réussite du développement de ce territoire.

En partenariat avec le Ministère de l'Ecologie, de Développement et de l'Aménagement Durables (DGUHC), et avec la participation du Ministère de la Culture et de la Communication (DAPA), l'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés a proposé une étude sur « titre de l'étude », à partir des expériences de trois villes : Chinon, Auxerre et Nice. Ces villes ont été choisies pour leurs différences d'échelle et pour leur parenté en ce qui concerne l'ambition patrimoniale et urbaine de leurs élus et techniciens. L'objectif à long terme est l'obtention des meilleures articulations et modes opératoires entre les politiques de sauvegarde et de mise en valeur d'une part, les exigences et besoins du développement économique et social actuel et ses outils d'autre part. La principale problématique élaborée avec le groupe d'experts était la suivante :

Cette étude devrait constituer le premier élément d'un travail à long terme et d'une collaboration fructueuse. Elle s'inscrit dans les perspectives actuelles, en stigmatisant notamment les impacts réciproques entre patrimoine, aménagement et urbanisme.

■ 9h00 Accueil

■ 9h30 Ouverture « la ville, un projet politique pour le patrimoine »

Guy FEREZ, Maire d'Auxerre
Yves DAUGE, Sénateur, Président de la commission nationale des secteurs sauvegardés, trésorier de l'ANVPAH & VSSP, Maire-Adjoint de Chinon
Claire RECLUS, Maire-Adjointe à l'urbanisme de Nice

■ 10h15 Présentation générale de l'étude

Présentation générale

Marc LAMOUREUX, Directeur de l'Agence d'Urbanisme du Chinonais (ADUC)
Ludovic CHUZEVILLE, urbaniste, ADUC

Les trois cas d'étude

Michel BENSA, Directeur de l'Agence municipale d'urbanisme de Nice
Antoine BORGNE, Directeur de l'urbanisme de Chinon
Pierre GUILBAUD, Directeur de l'urbanisme d'Auxerre

Questions et débat avec les participants

■ 12h30-14h Déjeuner

■ 14h Le point de vue des partenaires et des acteurs de la planification

Jean-René ETCHEGARAY, Premier-Adjoint à l'urbanisme de Bayonne
François AMIOT, Chef du bureau de la planification des territoires urbains et ruraux, Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables
Direction de l'architecture et du patrimoine
Service départemental de l'architecture et du patrimoine de l'Yonne
Pascale RIEU et Franck CARO, Agence Nationale du Renouvellement urbain

■ 14h45 Des villes en perspective d'une étude complémentaire

Modérateur : Jean-Michel GALLEY, chargé de mission de l'ANVPAH & VSSP

Bernard FIGIEL, président de l'Ordre des Architectes
François PELLEGRIN, Président d'honneur de l'Union Nationale des syndicats français d'architectes
Christian QUEFFELEC, Conseil Général des Ponts et Chaussées
Georges PARCORET, Directeur de la maîtrise d'ouvrage de l'Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social du Puy de Dôme
Jean-Marc NATALI, Directeur Général de la société conseil URBANIS

■ 16h Synthèse et perspectives

Guy FEREZ, Maire d'Auxerre
Yves DAUGE, Sénateur, Président de la commission nationale des secteurs sauvegardés, trésorier de l'ANVPAH & VSSP, Maire-Adjoint de Chinon
Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction
Direction de l'architecture et du patrimoine
Agence Nationale du Renouvellement urbain

■ 16h30 Fin des débats